



Jeremy Bentham, rights, representation and reform nonsense upon stilts and other writings on the French revolution éd. par Scholfied, ph, Pease-Watkin, C. et Blamires, C. Oxford : Clarendon press, 2002

Nathalie Sigot

DANS **CAHIERS D'ÉCONOMIE POLITIQUE** 2005/1 n° 48 , PAGES 203 À 209
ÉDITIONS **L'HARMATTAN**

ISSN 0154-8344

ISBN 2747581438

DOI 10.3917/cep.048.0203

Date de mise en ligne : 01/01/2009

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://shs.cairn.info/revue-cahiers-d-economie-politique-1-2005-1-page-203?lang=fr>



Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...
Scannez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



Distribution électronique Cairn.info pour L'Harmattan.

Vous avez l'autorisation de reproduire cet article dans les limites des conditions d'utilisation de Cairn.info ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Détails et conditions sur cairn.info/copyright.

Sauf dispositions légales contraires, les usages numériques à des fins pédagogiques des présentes ressources sont soumises à l'autorisation de l'Éditeur ou, le cas échéant, de l'organisme de gestion collective habilité à cet effet. Il en est ainsi notamment en France avec le CFC qui est l'organisme agréé en la matière.

**JEREMY BENTHAM, RIGHTS, REPRESENTATION AND REFORM.
NONSENSE UPON STILTS AND OTHER WRITINGS
ON THE FRENCH REVOLUTION**

éd. par Scholfied, Ph, Pease-Watkin, C. et Blamires, C.
Oxford: Clarendon Press, 2002.

Nathalie SIGOT¹

Si "le 'felicific calculus' de Bentham ou le calcul marchand des profits et des pertes, comme base de la philosophie morale, sont considérés comme l'expression du caractère national anglais" (Hans, 1951, p. 83), c'est pourtant depuis la France que la philosophie benthamienne s'est initialement diffusée. Le rôle d'Etienne Dumont, traducteur de nombreuses œuvres de Bentham, fut ici déterminant (Blount, 1952 ; Blamires, 1990). Ce nouveau volume des *Collected Works of Jeremy Bentham* illustre un autre pan de la relation entre Bentham et la France : les nombreux écrits qu'il rédige en réaction à la situation française, et qu'il envoie à ses correspondants français, "avec l'espoir d'influencer les décisions du roi et de ses ministres, et, ce faisant, d'obtenir une gloire personnelle" (Guidi, 1990, p. 487). Mais alors que le travail de Dumont contribuera à faire connaître l'œuvre de Bentham, les écrits de ce dernier reproduits ici n'auront guère d'influence : "Le bon Dieu m'a prédestiné à être l'âme damnée de la France", écrit-il à Dumont le 9 juin 1789 (Bentham, 1788-1793, p. 70), puis, 9 jours plus tard, à Morellet (*ibid.*, p. 75) alors qu'il commence à désespérer d'être entendu. Et en effet, "la Révolution Française fut bien plus importante pour Bentham que Bentham ne le fut pour la Révolution" (Burns, 1966, p. 1039), même si elle lui accordera le titre de Citoyen Français². Les éditeurs (p. xviii) notent ainsi que l'on trouve dans ces écrits sur la France, la première justification utilitariste en faveur de l'égalité politique ; mais plus encore, dans le domaine économique, Bentham déploie ici des arguments qui laissent présager les analyses qu'il développera quelques années plus tard, dans lesquelles la sphère économique n'est pas pensée comme indépendante de la sphère législative.

1. Université du Littoral Côte d'Opale, LEMMA ; PHARE (Universités Paris I/Paris X-CNRS).
Email : nathalie.sigot@univ-littoral.fr.

2. Everett (1931, p. 196) va plus loin encore, en écrivant que "dans son propre pays, Bentham fut, dans un certain sens, une victime de la Révolution Française" : elle aurait contribué à ce que son *Introduction to the Principles of Morals and Legislation* passe inaperçue et les nombreux projets que Bentham rédige en voyant dans la Révolution des opportunités de les faire accepter l'auraient conduit à la ruine (*ibid.*, pp. 194 et 196).

Les écrits publiés dans ce volume couvrent une période allant de 1788 – "Je ne pense que de la France, je ne pense que pour la France", écrit alors Bentham dans sa "Lettre d'un Anglois à M. le C[onte] de M[irabeau] sur l'objet soumis aux Notables de 1788" (p. 3) – à 1795 et portent sur des questions d'ordre législative surtout, mais aussi politique ou économique. Certains de ces écrits sont en français ; d'autres sont rédigés en anglais. Certains sont aujourd'hui bien connus. Ainsi, sa critique de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen rédigée en 1795 (pp. 317-401)³, a influencé tout le courant utilitariste et, au-delà, le libéralisme contemporain (Barret-Kriegel, 1989, p. 16). Elle constitue également une expression claire et complète de l'opposition entre une doctrine conséquentialiste, telle que l'utilitarisme, et une philosophie contractualiste, fondement de l'idée de droits naturels qui domine la Déclaration. A ce titre, elle se révèle d'un intérêt tout particulier dans un domaine tel que l'économie de la justice, où depuis Rawls, s'opposent les théories fondées sur la notion de contrat à celles qui privilégient le principe d'utilité.

De même, l'appel à l'émancipation des colonies françaises (pp. 289-315) a retenu assez largement l'attention, ne serait-ce que parce qu'il s'oppose au rôle non négligeable joué par les utilitaristes dans les Indes Britanniques (Stokes, 1959 ; Winch, 1965 ; cf. également Pitts, 2003). Les arguments économiques développés par Bentham dans cet écrit ont également conduit parfois à renforcer la croyance dans son "libéralisme économique intransigeant, plus radical encore que celui de Smith" (Cot, 1990, p. 478)⁴. Ce point de vue ne résiste cependant pas à la lecture de l'ensemble des écrits économiques de Bentham. La raison tient à ce qu'il est impossible d'isoler les développements d'ordre économique des autres arguments. A ce titre, la lecture de *Emancipate your colonies* est particulièrement intéressante puisqu'on y trouve la même volonté de multiplier les points de vue sur une question particulière. Ce sont donc tout à la fois "la justice, la cohérence, la politique, l'économie, l'honneur, la générosité" (p. 291) qui recommandent "l'émancipation" des colonies : comment défendre les droits de l'homme tout en maintenant une domination sur des peuples, s'interroge Bentham (p. 292) ? Pourquoi les impôts levés sur l'ensemble des contribuables pour entretenir les colonies financeraient-ils la consommation des produits importés de ces territoires, alors que seuls les plus riches y ont accès (pp. 299-300) ? Comment justifier la possession de territoires étrangers par les monopoles qu'elle permet d'imposer alors qu'aucun monopole ne peut durablement vendre à un prix inférieur au prix naturel, mais que seule la concurrence assure que le prix pratiqué ne lui sera pas supérieur (pp. 300 et s.) ? Tout concourt à montrer l'inutilité des colonies et leurs conséquences néfastes.

3. Dumont avait initialement refusé de publier cette attaque dans ses *Traité de législation*, "par peur d'offenser *Siéyes* etc." (p. xlix). Il faudra attendre 1816 pour qu'il accepte de l'intégrer, après l'avoir traduite (et résumée), dans sa *Tactique des assemblées législatives* ("Sophismes anarchiques").

4. Ce supposé "libéralisme économique intransigeant" est depuis l'article de Brebner (1948) largement remis en cause (cf. Hutchison, 1956 ; Mack, 1962 ; Guidi, 1991 ou Sigot, 1993).

D'autres écrits reproduits dans ce volumes sont moins connus : *A Short View of Economy for the use of the French Nation but not unapplicable to the English* [c. 1789] (pp. 193-203) ou *Supply – New Species Proposed* [1789] (pp. 205-226) par exemple, suggèrent des réformes fiscales susceptibles de fournir des ressources à l'Etat français alors en crise (p. 210).

Le premier se présente sous la forme d'une "Déclaration de Droits [...] étendue à cette partie des affaires gouvernementales qu'est la finance" (p. 195) : une série de propositions très générales est ainsi énoncée, portant sur les limites de la redistribution, l'utilisation optimale des dépenses publiques ou encore la nécessité d'une décolonisation. On lit par exemple que "le pauvre ne doit pas être fait plus pauvre afin que le riche devienne plus riche" (p. 197) et, en même temps, que toute redistribution se heurte à la stabilité du droit de propriété et crée une frustration dans l'attente (pp. 198). Cet essai, sous une forme un peu étonnante de la part d'un critique de la Déclaration française des Droits de l'Homme⁵, semble constituer une première version du deuxième texte, puisqu'on y trouve des propositions très proches.

On découvre dans ce deuxième essai, *Supply – New Species Proposed*, l'esquisse des futures réflexions de Bentham sur les relations entre sécurité et égalité : inquiet de la décision prise par l'Assemblée de confisquer les biens du clergé, Bentham défend son projet de limitation du droit d'ester. Anticipant une idée que l'on retrouvera en 1795 dans *Supply without Burthen* (Bentham, 1795), il propose que l'Etat s'approprie les propriétés sans succession directe – mesure qui a pour avantage "de favoriser l'Egalité sans préjudice fait à la Sécurité" (*Supply – New Species Proposed*, p. 210). Au contraire, la confiscation des biens du clergé est analysée comme une remise en question du droit de propriété, et donc de la sécurité.

Mais conscient sans doute de ce que la réforme du droit de succession qu'il propose ne fournira pas la totalité des ressources nécessaires, Bentham propose deux autres mesures : la suppression des pensions de retraite versées par l'Etat et l'abolition de "l'aide en faveur de l'indigence reconnue comme vertu [*exalted indigence*]".

Les pensions sont ici analysées comme une dépense "à la fois infinie et inutile" (p. 222) qui favorise la négligence et le mauvais comportement de l'agent. Cependant, pour inciter les individus à se prémunir contre les risques de perte d'emploi et de décès, Bentham suggère de présenter le salaire reçu "en deux parties, l'une attribuée comme contrepartie de la présence du fonctionnaire à son bureau, l'autre formant un fond de ressources accumulées en cas de perte d'emploi, ou s'il décède pour ses descendants" (p. 224). Mais surtout, s'il s'agit de récompenser ceux qui travail-

5. Ainsi que le soulignent les éditeurs dans leur introduction (p. xxxv), ce paradoxe doit cependant être relativisé, puisque Bentham défend une déclaration des droits fondée sur le principe d'utilité, tandis qu'il critique la Déclaration française parce qu'elle s'appuie sur des notions de droit naturel.

lent efficacement, d'autres mesures, moins coûteuses que les pensions de retraite, doivent être utilisées : les honneurs artificiels. On peut supposer néanmoins qu'une telle mesure ne sera efficace qu'à la condition que ces honneurs artificiels cessent d'être attribués sans aucune raison à certaines classes sociales : les distinctions accordées aux nobles sont en effet considérées comme étant une "source de diminution de valeur pour les récompenses tant naturelles que factices, et par là de découragement pour le mérite, en tout genre pour les véritables services. Plus on jouit de considérations sans peines, moins on se voit de motifs pour se donner de la peine" (*Considérations d'un Anglois sur la Composition des Etats-Généraux*, p. 105).

L'aide aux indigents est une mesure plus pernicieuse encore (*Supply – New Species proposed*, p. 225) : elle est injuste, puisqu'elle conduit à ponctionner le revenu de ceux qui travaillent et remet en question cette "inégalité de condition qui doit subsister dans une certaine mesure, entre les hommes" (*ibid.*) ; elle est immorale puisqu'elle favorise l'oisiveté, et elle est cruelle pour les pauvres, car elle encourage l'accroissement de leur nombre (*ibid.*) : "ceux qui n'ont pas assez pour vivre heureux feraient mieux de ne pas vivre du tout" (n. a, p. 226)⁶.

Sur ces deux mesures, les positions de Bentham ont varié de manière radicale : tant les pensions de retraite que l'assistance aux pauvres ont été analysées comme des instruments d'action sur les comportements individuels. D'abord dans *Rationale of Reward*, pourtant rédigé entre 1782 et 1787 : cherchant à identifier les mécanismes susceptibles d'accroître la productivité des agents du service public, Bentham expliquait alors notamment que le paiement de pensions de retraite, en augmentant le coût de la perte d'emploi, incitait l'agent à réaliser le travail que l'on attendait de lui⁷. Ensuite dans les années 1796-98, lorsque après s'être efforcé de justifier l'aide aux indigents dans ses *Essays on the subject of the Poor Laws* (Bentham, 1796-97, pp. 10 et s.), il défend ses *Industry houses* comme seules susceptibles de transfor-

6. Soulignons que l'on trouve dans les *Considérations d'un Anglois sur la Composition des Etats-Généraux* [1788] une analyse très proche des effets négatifs de la présence d'une Noblesse : "c'est une source de péculat, aux dépens de la caisse publique, et par conséquent d'impôts. Une famille illustre se trouve dans la détresse, soit en conséquence de sa fécondité, soit à cause de son infortune, soit à cause de sa prodigalité, soit par une autre cause quelconque. Trop illustre pour travailler, il faut la nourrir aux dépens de ceux qui travaillent. Cependant une subsistance étroite ne lui suffit pas : il faut un entretien proportionné en quelque sorte à sa dignité. [...] Il seroit aisé de faire voir que de ces prodigalités l'effet nécessaire est d'augmenter le mal même auquel elles cherchent à remédier : et que plus on donne, plus on accroît le besoin de donner [...] Second inconvénient. Source de défalcation dans la masse de l'industrie nationale." (p. 104). En outre, l'existence de privilèges pour la noblesse suscite des envies, des oppositions d'intérêt "entre la classe abusivement élevée, et les classes abusivement déprimées" (*ibid.*).

7. "La pension de retraite ... ajoute une valeur croissante à celle du salaire [...] S'il [le fonctionnaire] avait la tentation de malverser, il faut que le prix de cette malversation compense avec sûreté, non seulement la perte du salaire annuel, mais encore la perte de la pension viagère" (Bentham, 1782-87, p. 237 ; voir également Sigot, 2001, pp. 181-84)

mer les paresseux en travailleurs honnêtes⁸. L'aide aux pauvres était alors considérée comme nécessaire en ce qu'elle permettait de rendre moins importantes les menaces contre la sécurité de la propriété : "quand un homme n'a pas d'autre option que de voler ou de mourir de faim, le choix qu'il fera peut difficilement être considéré comme incertain" (1796-97 : 19).

Ces évolutions demandent à être expliquées. L'ampleur de la crise financière à laquelle la France fait face à l'époque est connue, mais la première mesure prise par l'Assemblée et votée le 2 novembre 1789 ne pouvait qu'inquiéter Bentham : la "mise à disposition" des biens du clergé était une remise en question directe du droit de propriété, donc de la sécurité. Que cette mesure soit accompagnée de l'engagement de l'Etat de "pourvoir d'une manière convenable aux frais du culte, à l'entretien de ses ministres et au soulagement des pauvres" (cité in Crouzet, 1993 : 102) ne changeait rien : sans doute convenait-il alors pour Bentham de démontrer d'une part que le revenu versé à ces nouveaux fonctionnaires constituait une charge injustifiable⁹ et d'autre part que, du côté cette fois des dépenses, il était possible de les réduire en supprimant l'aide aux pauvres. Ces premières conclusions pouvaient varier dès l'instant où la situation économique elle-même changeait : c'est une conséquence du pragmatisme de Bentham, mais également de son mode de raisonnement. Puisque toute mesure doit être appréciée à l'aune de ses coûts et de ses avantages – notamment en termes de sécurité –, les uns comme les autres sont susceptibles d'être réévalués en fonction de la situation présente. En conséquence, les positions défendues dans les différents écrits réunis dans ce volume ne s'appliquaient que pour la France et uniquement à cette époque particulière de la Révolution.

8. Ces propositions sont développées dans *Outline of a Work Entitled Pauper Management Improved*. Un précédent volume des *Collected works of Jeremy Bentham*, édité par M. Quinn, comprend trois des premiers textes que Bentham a rédigés (en 1796) sur cette question des pauvres : *Essays on the Subject of the Poor Laws*, *Pauper systems compared* et *Observations on the poor bill*.

9. Le fait que Bentham envisage la possibilité de fournir un revenu aux membres du clergé pour peu que ceux-ci assurent des fonctions d'éducation (p. 198) renforce cette impression du caractère injustifiable de l'engagement pris par l'Etat vis-à-vis du clergé : "les émoluments versés à la future race du Clergé ne peuvent être justifiés que du point de vue d'un remboursement par l'Etat de la dépense d'éducation nationale [qu'ils assument]".

BIBLIOGRAPHIE

- Barret-Kriegel, B. (1987), *Les droits de l'homme et le droit naturel*, Paris : Quadrige/Presses Universitaires de France, 1989.
- Bentham, J. (1782-87), *The Rationale of Reward*, in Bentham, *The Works of Jeremy Bentham* (J. Bowring, ed.), Edinburgh: Tait, part VII, pp. 189-266.
- Bentham, J. (1788-93), *Correspondence of Jeremy Bentham – vol. 4: October 1788 to December 1793* (A. Taylor Milne, ed.), Londres: The Althone Press, 1981.
- Bentham, J. (1795), *Supply without Burthen; or Escheat vice Taxation*, in Bentham, *Jeremy Bentham's Economic Writings* (W. Stark, ed.), Londres: George Allen & Unwin, vol. 1, 1952, pp. 279-367.
- Bentham, J. (1796-97), *Writings on the Poor Laws* (M. Quinn, ed.), Oxford: Clarendon Press, 2001.
- Bentham, J. (1797-98), *Outline of a Work Entitled Pauper Management Improved*, in Bentham, *The Works of Jeremy Bentham* (J. Bowring, ed.), Edinburgh: Tait, part. XVI, pp. 369-439.
- Blamires, C. (1990), "Etienne Dumont: Genevan Apostle of Utility", *Utilitas*, vol. 2, n° 1, pp. 55-70.
- Blount, C. (1952), "Bentham, Dumont and Mirabeau. An Historical Revision", *University of Birmingham Historical Journal*, vol. III, n° 2, pp. 153-167.
- Brebner, J.B. (1948), "Laissez faire et State Intervention in Nineteenth Century Britain", *The Journal of Economic History*, vol. 8, pp. 59-73.
- Burns, J.H. (1966), "Bentham and the French Revolution", *Transactions of the Royal Historical Society*, vol. 16, reproduit in B. Parekh (1993), *Jeremy Bentham Critical Assessments*, Londres et New York: Routledge, vol. 3, pp 1029-1045.
- Cot, A. (1990), "Jeremy Bentham et la Révolution française", in G. Faccarello et Ph. Steiner, *La pensée économique pendant la Révolution Française*, Grenoble : Presses Universitaires de Grenoble, pp. 477-485.
- Crouzet, F. (1993), *La grande inflation. La monnaie en France de Louis XVI à Napoléon*, Paris : Fayard.
- Everett, C.W. (1931), *The Education of Jeremy Bentham*, New York: Columbia University Press.
- Guidi, M. (1990), "Le citoyen Bentham, 'raisonnable censeur des lois' et l'économie de la Révolution française", in G. Faccarello et Ph. Steiner, *La pensée économique pendant la Révolution Française*, Grenoble : Presses Universitaires de Grenoble, pp. 487-504.
- Guidi, M. (1991), *Il sovrano e l'imprenditore. Utilitarismo ed economia politica in Jeremy Bentham*, Rome: Laterza.

- Hans, N. (1951), "Bentham and the Utilitarians", in A.V. Judges (ed.), *Pioneers of English Education*, Londres: Faber and Faber, pp. 83-103.
- Hutchison, T.W. (1956), "Bentham as an Economist", *The Economic Journal*, vol. 66, n° 262, June, pp. 288-306.
- Mack, M. (1962), *Jeremy Bentham: An Odyssey of Ideas*, Londres : Heinemann.
- Pitts, J. (2003), "Legislator of the World? A Rereading of Bentham on Colonies", *Political Theory*, vol. 31, n° 2, April, pp. 200-234.
- Sigot, N. (1993), "'Be Quiet'mais modérément : le rôle de l'Etat dans la pensée économique de Bentham", *Revue Economique*, vol. 44, n° 1, janvier, pp. 23-49.
- Sigot, N. (2001), *Jeremy Bentham et l'économie : une histoire d'utilité*, Paris : Economica.
- Stokes, E. (1959), *The English Utilitarians and India*, Delhi: Oxford University Press, 3^{ème} édition, 1992.
- Winch, D. (1965), *Classical Political Economy and Colonies*, Cambridge, MA: Harvard.